

Aide à la formation Télépilote Octobre 2023

Plan :

- Comment accéder à la plateforme de formation la FFAM (slides 2 à 4)
- Planches réponses aux 20 questions toujours les mêmes dans un ordre différent (slides de 5 à 24)

Pour toutes questions :

Franck MARGELIDON

Secrétaire AMCY

06 33 55 49 31

secretaire@amcy.fr

Etape 1 : Allez sur son espace personnel FFAM

The screenshot shows the personal dashboard of a member on the FFAM website. At the top, the FFAM logo is on the left, and the member's name 'M MARGELIDON Franck' with the license number '0703314' is on the right. Below this is a navigation menu with items: Accueil, Informations, Licences, Mes passeports, Documents, Commandes, Manifestations, and Calendrier fédéral. A secondary menu includes Diplômes, Contenu informatif, Suivre une formation, and Aéromodèles catB.

The main content area is divided into two columns. The left column features a profile card for M MARGELIDON Franck (Licencié N°0703314) with a 'Contenu informatif' button. Below this are three status cards: 'Licence active SUR LA SAISON EN COURS', 'Licence active SUR LA SAISON 2022-2023', and 'Inscription à une manifestation'.

The right column is titled 'Derniers articles' and contains three article cards. The first article, 'Formation télépilote aéro ...', is dated 10/10/2023 and written by Mme DELLAC Sophie. The second, 'Dernière Lettre aux clubs ...', is dated 04/09/2023 and written by Mme MEMET FLAVIE. The third, 'Dernière Lettre aux clubs ...', is dated 30/05/2023 and also written by Mme MEMET FLAVIE. Each article card includes a thumbnail image and a 'Lire plus' link.

Etape 2 : Cliquez sur Suivre une formation et choisir Formation Télépilote d'aéromodèle

FFAM M MARGELIDON Franck 0703314

Accueil Informations Licences Mes passeports Documents Commandes Manifestations Calendrier fédéral

Diplômes Contenu informatif **Suivre une formation** Aéromodèles catB

M MARGELIDON Franck
Licencié N°0703314

Contenu informatif

Licence active
SUR LA SAISON EN COURS

Licence active
SUR LA SAISON 2022-2023

Inscription à une manifestation

Derniers articles

FFAM
Fédération Française d'Aéromodélisme

Formation télépilote aéro ...

Il est désormais possible pour les licenciés ou pour les dirigeants de téléverser l'attestation de f ...

Par Mme DELLAC Sophie - Lire plus
10/10/2023

FFAM Club'infos
Lettre aux clubs

Dernière Lettre aux clubs ...

Vous pouvez retrouver la dernière Lettre aux clubs - N020, envoyée par courrier aux clubs fin août 2 ...

Par Mme MEMET FLAVIE - Lire plus
04/09/2023

FFAM Club'infos
Lettre aux clubs

Dernière Lettre aux clubs ...

Vous pouvez retrouver la dernière Lettre aux clubs - N019, envoyée par courrier aux clubs mi-mai 202 ...

Par Mme MEMET FLAVIE - Lire plus
30/05/2023

Partenariat FFAM et bsp-a ...

Partenariat FFAM et bsp-auto.com, réduction pour les licencié(e)s sur les locations de véhicules

Par Mme MEMET FLAVIE - Lire plus
03/04/2023

FFAM M MARGELIDON Franck 0703314

Accueil Informations Licences Mes passeports Documents Commandes Manifestations Calendrier fédéral

Diplômes Contenu informatif **Suivre une formation** Aéromodèles catB

➤ Formation de directeur des vols

A savoir

- La formation comporte 20 questions aléatoires. Toutes les réponses doivent être correctes pour obtenir l'attestation.
- Afin de répondre aux questions vous allez suivre 4 modules de formation, il vous est également conseillé de prendre connaissance du guide sur les manifestations aériennes de la DGAC (document téléchargeable sur la plateforme de la formation)

Accéder à la formation

➤ Formation télépilote d'aéromodèle

A savoir

- La formation comporte 20 questions aléatoires. Toutes les réponses doivent être correctes afin d'obtenir la certification.
- Les mineurs de moins de 14 ans sont dispensés de la formation
- Afin de pouvoir répondre à toutes les questions, il est obligatoire de visionner entièrement tous les modules.

Accéder à la formation

Cliquez sur **Formation Télépilote d'aéromodèle v2023-v1** puis suivez les trois modules de formation et passez le 4^{ème} module de Test.

Sur la plateforme de formation

Accueil

Formations en accès libre

Formation Directeur des vols - v2023-v2
E-learning 5 heure(s) Français

Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1
E-learning 3 heure(s) Français

Mes Formations

Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1
Du 8 oct. 2023 au 8 janv. 2024

Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

Question 1

En dehors d'un site d'aéromodélisme, où puis-je trouver l'information sur la possibilité de faire voler mon modèle, en l'absence de tiers et en respectant un éloignement de 150 mètres de zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives ?

- Sur Facebook
- Sur géoportail, carte de restriction pour la catégorie *Ouverte* et les associations d'aéromodélisme
- Sur le site de la FFAM

Précédent

Suivant



Rechercher



Question 2

Mon aéromodèle est équipé d'une caméra... Je choisis la bonne réponse...

- Je n'ai pas le droit d'utiliser les photos / vidéos à des fins commerciales et je dois respecter la vie privée des gens filmés, et la réglementation applicable à la collecte de données personnelles
- Je peux filmer où je veux et quand je veux et exploiter mes vidéos / photos et les vendre
- Je peux surveiller mon voisinage

Précédent

Suivant



Rechercher



Question 3

Je suis sur un terrain d'aéromodélisme qui possède une autorisation de vol au-dessus de 150 mètres, quelle affirmation suivante est vraie :

- Les autres usagers de l'air savent que le terrain existant et ils doivent l'éviter. Ils s'éloigneront et je peux donc voler même si du trafic aérien est présent.
- Je suis prioritaire sur les autres usagers de l'air.
- Je dois me faire assister d'un aide et redescendre en dessous de 150 mètres dès qu'un aéronef approche.

Précédent

Suivant



Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

Question 4

Je suis sur un terrain d'aéromodélisme déclaré, avec un numéro AIP. Un aéronef habité arrive à faible altitude. Que dois-je faire ?

- Je continue mon vol
- J'augmente ma hauteur de vol
- Je prends toutes les dispositions pour éloigner mon aéromodèle de l'aéronef et si nécessaire je me pose, cédant le passage à l'aéronef habité

Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

Question 5

Ai-je le droit de faire évoluer mon aéromodèle à proximité d'accident ou d'incendie ?

Peut-être

Non

Oui

Précédent

Suivant



Rechercher



Question 6

Quelles sont mes obligations si je fais évoluer mon modèle sur le terrain de mon club qui est un terrain déclaré ?

- je dois être licencié FFAM et c'est tout.
- aucune
- Je dois avoir avec moi l'attestation de formation, avoir enregistré sur le site AlphaTango mes aéromodèles de plus de 800 g et m'être enregistré comme exploitant d'UAS sur AlphaTango.

Précédent

Suivant



Rechercher



HUAWEI

Question 7

Ai-je le droit de faire évoluer mon aéromodèle dans une zone RTBA (*Réseau Très Basse Altitude*) ?

Oui

Oui si inactive

Non

Précédent

Suivant



Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1



Question 8

Mon aéromodèle peut potentiellement blesser quelqu'un ou endommager un bien au sol. Choisir la bonne réponse ?

- Comme je suis assuré, je suis déchargé de ma responsabilité pénale.
- Je dois m'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile qui couvrira ce risque et qui prendra en charge les dégâts. Cela est vrai avec la licence FFAM et cela doit être vérifié dans les autres contrats d'assurance (multirisques habitations...).
- Je n'ai rien à faire puisque l'assurance de l'autre personne la couvrira.

Précédent

Suivant



Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

x

Question 9

Lorsque j'utilise un aéromodèle en immersion ou FPV :

- Je ne suis pas autorisé à faire un tel vol
- je peux piloter avec une personne qui garde en permanence mon modèle en vue et pas à plus de 200 mètres de mon point de pilotage
- Je peux piloter seul et sans limite de distance autre que celle de la portée de ma télécommande

Précédent

Suivant



Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

x

Question 10

Qui autorise un pilote d'aéromodèle de plus de 25 kg à évoluer ?

La FFAM

Pas d'autorisation particulière

La DGAC



Précédent

Suivant



Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

Question 11

Je fais voler mon modèle, y compris mon modèle de petite taille. À partir de quel moment suis-je considéré comme utilisant l'espace aérien ?

- Lorsque mon modèle vole au-dessus de la hauteur des arbres qui m'entourent
- Lorsque mon modèle vole au-dessus de 50 mètres d'altitude
- Dès que mon modèle quitte le sol



Précédent

Suivant

Question 12

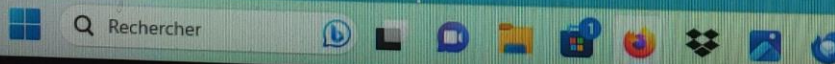
Quelles sont les grandes lignes de la loi n°2016-1428 dite "loi drone" ?

- C'est une loi visant au renforcement de la sécurité publique qui définit des obligations pour les pilotes d'aéromodèles en terme d'obligations de formation et d'équipements des modèles.
- Elle fixe la hauteur de vol des aéromodèles dans le cadre du loisir et / ou de la compétition.
- Elle définit ce qu'est un aéromodèle et dans quelles conditions il peut être utilisé dans le cadre du loisir et / ou compétition.

Précédent

Suivant

Rechercher



Question 13

Mon aéromodèle est équipé de led et autres dispositifs lumineux. Quelle affirmation est exacte ?

- J'ai le droit d'effectuer des vols de nuit tout le temps et n'importe où.
- Je ne peux jamais effectuer des vols de nuit sauf si le terrain sur lequel j'évolue fait l'objet d'une localisation d'activité qui prévoit le vol de nuit ou dispose d'une autorisation temporaire.
- J'ai le droit d'effectuer des vols de nuit sur le terrain de mon club.

Précédent

Suivant

Rechercher

HUAWEI

Question 14

Ai-je le droit de piloter mon aéromodèle en étant à bord d'un véhicule en mouvement ?

- Oui, si le véhicule dispose d'un toit ouvrant qui me permette d'assurer le vol en vue directe.
- Non.
- Oui.

Précédent

Suivant



Rechercher



Question 15

Un aéromodèle est dit évoluer en mode manuel lorsque la trajectoire de l'aéromodèle résulte :

- de commandes programmées d'avance
- de l'influence du vent
- de commandes d'un télépilote transmises en temps réel



Précédent

Suivant



Rechercher





Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1



Question 16

Puis-je utiliser mon aéromodèle dans un parc public en agglomération ?

- Oui et même si je survole des personnes
- Oui, à condition que je ne survole pas d'autres personnes
- Non



Précédent Suivant

Windows taskbar with search bar (Rechercher) and various application icons.

Question 17

Hors zone particulière, quelle est la hauteur de vol maximale autorisée pour un aéromodèle ?

150 mètres sous condition, 120 mètre par défaut

50 mètres

300 mètres

Précédent

Suivant



Rechercher



HUAWEI

Question 18

Quelle est la durée de la validité de l'enregistrement de mes modèles sur AlphaTango (si je ne fais pas de modification structurante), de ma formation de télépilote et de mon enregistrement d'exploitant d'UAS ?

10 ans

2 ans

5 ans

Précédent

Suivant

Rechercher



Formation Télépilote d'aéromodèle - v2023-v1

Question 19

Ai-je le droit de faire évoluer mon aéromodèle dans une zone réglementée ?

Oui

Oui, si la zone d'évolution a obtenu une autorisation particulière

Non

Précédent

Suivant



Rechercher



HUAWEI

Question 20

Quelles sont les grandes lignes de l'arrêté dit "arrêté association aéromodélisme" de 2020 ?

- Il définit les règles applicables aux manifestations publiques.
- Il définit les principes d'utilisation des aéromodèles.
- Il définit ce qu'est l'aéromodélisme et quels sont les différents types d'aéromodèles et leurs règles d'utilisation dans le cadre des associations d'aéromodélisme.

Précédent

Suivant

Rechercher

